

PAR COURRIEL

Le 11 novembre 2015

N/Réf : 2004 41244

Objet : Demande d'accès concernant :  
Martial excavation inc., 6150 Grande-Allée à Longueuil

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 19 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. permis, 27 décembre 1991 (8 pages).

Vous noterez que dans le document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (4)

original signé par  
Isabelle Lavoie  
Répondante régionale



Longueuil, le 27 décembre 1991

2318-1654 Québec inc.  
6500, Grande-Allée  
Saint-Hubert (Québec)  
J3Y 1B8

À l'attention de monsieur Jean Marion  
Directeur des opérations

Objet : PERMIS DE TRANSPORT DE DÉCHETS DANGEREUX

N/D : G-7610-16-01-0265300

Mesdames,  
Messieurs,

Pour faire suite à la demande que vous nous avez soumise le 21 novembre 1991, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), je vous délivre un permis pour le transport de déchets dangereux.

Les déchets dangereux transportés doivent être ceux mentionnés à l'annexe A. Ils doivent être transportés avec les équipements mentionnés à l'annexe B, lesquels équipements doivent être remis à l'adresse mentionnée à l'annexe C, le tout tel que décrit dans les documents suivants :

- Demande de permis de transport de déchets dangereux, datée du 19 février 1991, signée par monsieur Jean Marion.
- Demande d'un nouveau permis de transport de déchets dangereux datée du 23 juillet 1991, signée par monsieur Jean Marion.
- Demande de modification de permis de transport de déchets dangereux datée du 21 novembre 1991, signée par monsieur Jean Marion.
- Renseignements supplémentaires datés du 19 décembre 1991, signés par monsieur Jean Marion.

Ces documents font partie intégrante du présent permis comme si, cités au long.

Ce permis est sujet à ce que l'assurance-responsabilité civile, au montant de un (1) million de dollars, couvre la responsabilité du transporteur pour tout dommage à l'environnement relié au transport de déchets dangereux, demeure en vigueur pendant la validité du permis et compense une disposition obligeant l'assureur à prévenir immédiatement le Ministre en cas d'annulation ou de modification de contrat.

La garantie de 50 000 \$ que vous avez déposée et qui est constituée d'une lettre de garantie irrévocable, doit être valide pour la durée du permis.

Ce permis remplace celui émis le 26 juillet 1991, et il est valide jusqu'au 21 février 1996.

Le détenteur du permis doit aviser le ministre de l'Environnement avant d'effectuer une modification relative à une information fournie lors de la demande; il doit demander un nouveau permis lorsque la modification a trait à l'adresse de remisage des véhicules ou à la nature des déchets dangereux transportés.

Le transport doit être effectué conformément aux dispositions du Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1). Le présent permis ne vous dispense aucunement d'obtenir toute autorisation ou approbation requise par toute loi et tout règlement, le cas échéant.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le ministre de l'Environnement,



Mario Fontaine  
Directeur régional  
de la Montérégie

MF/MM/pg

c.c. Corp. mun. de la ville de Saint-Hubert  
M.R.C. Champlain  
M. Pierre Robert  
Direction régionale Montréal-Lanaudière

## ANNEXE A

### Type de déchets dangereux

- Transformateurs vidés de leur contenu et qui sont contaminés en BPC à une concentration inférieure à 50 ppm; concentrations supérieures à 50 ppm;
- Barils vides contaminés à moins de 50 ppm en BPC;
- Huiles usées et graisses en barils de 45 gallons;
- Batteries usagées en barils de 45 gallons ou chargées sur des palettes dans des remorques fermées avec plancher étanche.

ANNEXE B

Équipements de transport des déchets dangereux

No de l'unité	Type de	Articles 23-24 de la L.A.D.
1084	Tracteur	
1402	Tracteur	
2125	Tracteur	
6039	Tracteur	
6041	Tracteur	
6042	Tracteur	
7004	Tracteur	
7005	Tracteur	
7006	Tracteur	
7007	Tracteur	
7008	Tracteur	
8092	Tracteur	
8093	Tracteur	
8094	Tracteur	
8096	Tracteur	
9007	Tracteur	
9008	Tracteur	
9009	Tracteur	
9010	Tracteur	
18025	Tracteur	
18029	Tracteur	
18032	Tracteur	
18049	Tracteur	
105569	Tracteur	
105570	Tracteur	
105571	Tracteur	
7910	Fardier	
8500	Fardier	
32101	Remorque	

## Articles 23-24 de la L.A.D.<sup>2</sup>

No de l'unité	Type de véhicule
32102	Remorque
32103	Remorque
32104	Remorque
32105	Remorque
32106	Remorque
32107	Remorque
32108	Remorque
32109	Remorque
32110	Remorque
32111	Remorque
32112	Remorque
305010	Fardier
323000	Fardier
323002	Fardier
365010	Fardier
405010	Fardier
406030	Fardier
426040	Fardier
425020	Fardier
427530	Fardier
464002	Fardier
464510	Fardier
465030	Fardier
465032	Fardier
465035	Fardier
523020	Fardier
523022	Fardier
523024	Fardier
523026	Fardier
563010	Fardier
563530	Fardier
563531	Fardier

## Articles 23-24 de la L.A.D.<sup>2</sup>

No de l'unité	Type de véhicule
563532	Fardier
563533	Fardier
663510	Fardier
663511	Fardier
763010	Fardier
765020	Fardier
765022	Fardier
824010	Fardier
824012	Fardier
408536	Fardier
409542	Fardier
900	Tracteur
901	Tracteur
907	Tracteur
908	Tracteur
909	Tracteur
910	Tracteur
82001	Fourgon
82002	Fourgon
82004	Fourgon
82005	Fourgon
82006	Fourgon
82209	Fourgon
82220	Fourgon
82228	Fourgon
82300	Fourgon
82908	Fourgon
82909	Fourgon
82913	Fourgon
82914	Fourgon
82915	Fourgon
82916	Fourgon

No de l'unité	Type de véhicule	Marque, année, immatriculation et no de série
82917	Fourgon	Articles 23-24 de la L.A.D.
88001	Fourgon	
88002	Fourgon	
92513	Fourgon	
92514	Fourgon	
92516	Fourgon	
92517	Fourgon	
92518	Fourgon	
92519	Fourgon	
92520	Fourgon	
92522	Fourgon	
92523	Fourgon	
92524	Fourgon	
92525	Fourgon	



**ANNEXE C**

Adresse de remisage des équipements de transport de déchets  
dangereux :

6500, Grande-Allée  
Saint-Hubert (Québec)  
J3Y 1B8